

**Division du 1<sup>er</sup> degré**

Lons-le-Saunier, le 5 novembre 2020

## Négociation préalable du 5 novembre 2020

### Relevé de conclusions

Organisation syndicale à l'origine de la demande de négociation préalable : SNUIPP-FSU

Date du courrier invitant à la négociation préalable : courrier daté du 1<sup>er</sup> novembre 2020

Date / heure / lieu de la négociation : 5 novembre 2020 – 11h30 – en audioconférence

#### I- Participants

-> *Représentants de l'organisation syndicale*

- Mme Fromont Annick
- Mme Rivier Séverine
- Mme Duparet Séverine
- Mme Ganneval Patricia

-> *Représentants de l'administration*

- M. Bronner Hervé, secrétaire général de la DSDEN
- Mme Viaud Christelle, cheffe de la division du 1<sup>er</sup> degré

Avant le début des échanges, le SNUIPP tient à exprimer sa très grande colère sur les conditions de cette rentrée de novembre.

#### II- Revendications de l'organisation syndicale et réponses apportées par la DSDEN

- *Nous souhaitons que soit réaffirmée clairement la liberté pédagogique dans un cadre national élaboré en collaboration avec les enseignant.es.*

Le SNUIPP indique faire référence à la tenue des évaluations, et craint que ces évaluations entraînent une vision normée des apprentissages et la multiplication des dispositifs de remédiation trop individualisés. Les outils d'évaluation ne doivent pas être imposés aux équipes.

Les élèves ont besoin que soient recréées des dynamiques pédagogiques collectives et de retrouver confiance ; les enseignants ont également besoin qu'on fasse confiance à leur professionnalité pour, dans le cadre de leur liberté pédagogique, mettre en œuvre les situations d'apprentissages et construire leurs outils en fonction des besoins de leurs élèves.

Le SNUIPP ajoute que, dans la déclinaison locale de la formation et des évaluations, les circonscriptions ont adressé aux enseignants des injonctions qui vont dans le sens de la remise en question de la liberté pédagogique.

Certains membres du Rased ont fait passer les évaluations à la demande de leur IEN, au lieu de prendre en charge la difficulté de ces élèves.

M. le secrétaire général précise que le sujet de l'évaluation a déjà été discuté entre les représentants des personnels et le DASEN. Il n'y a pas de volonté de remettre en cause la liberté pédagogique. La mise en œuvre d'orientations ministérielles relève d'une vision globale, qui ne peut avoir de réponse départementale.

- *nous demandons l'arrêt du prof bashing par l'ensemble de l'administration et exigeons une réaction de la part du Ministre quand le prof bashing vient des médias.*

M. le secrétaire général espère que le SNUIPP ne pense pas que c'est l'administration départementale qui pratique le prof bashing.

Le SNUIPP précise que non mais fait référence au fait que ni le recteur ni l'IA-DASEN n'ont contrebalancé certains propos du ministre ou des médias, dont des interventions ministérielles sur l'islamo-gauchisme présent dans l'Education nationale ou l'enseignement supérieur.

Le SNUIPP fait également référence à un document de travail dit pédagogique sur la laïcité, dont les propos sont considérés comme graves, document provenant d'une maison d'édition et diffusé à l'ensemble des écoles ; une action de dénonciation au niveau national est en cours.

Le SNUIPP indique que les messages envoyés par les circonscriptions, où il était noté qu'il n'y aurait pas de temps accordé pour préparer la reprise et s'approprier le protocole sanitaire mais où des consignes rappelant la nécessité des gestes barrières, de ne pas manger ensemble, de bien porter le masque,... étaient rappelées. Cela est inacceptable, a été pris comme une injonction, ~~ou~~ non comme un soutien.

Le service de santé a également diffusé ce type de rappel. C'est infantiliser les adultes.

M. le secrétaire général n'apportera pas de réponse sur cette intervention de nature politique, mais souligne que l'institution a parfaitement conscience des difficultés du monde enseignant dans le contexte actuel.

M. le secrétaire général indique que la situation sanitaire du Jura est telle qu'elle inquiète toutes les autorités qui demandent de rappeler à toutes occasions les gestes barrières.

Ce n'est pas poser la responsabilité de l'évolution de la pandémie sur le corps enseignant.

Le SNUIPP note qu'on ne peut pas rappeler l'urgence sanitaire et ne pas donner les moyens aux collègues de décliner le protocole.

M. le secrétaire général rappelle la réinstauration des groupes de liaison CHSCT pour accompagner les équipes pendant cette période.

Le SNUIPP rappelle que le GT CHSCT avait acté l'octroi de temps aux équipes en cas de changement de protocole ; or, cela n'a pas été le cas.

Le SNUIPP s'interroge sur le maintien de sa participation à ce GT puisque les décisions prises ne sont pas tenues.

Le SNUIPP indique que cette rentrée est vécue comme une improvisation par les parents, les collègues, et regrette que les enseignants passent pour des gens qui n'ont plus de professionnalité.

- *nous demandons de faire confiance au professionnalisme des personnels de l'éducation nationale pour mettre en place un dialogue avec leurs élèves suite à l'assassinat de Samuel Paty.*

Le SNUIPP regrette que le ministère donne des directives sur les modalités de l'hommage à rendre à Samuel Paty et demande que l'on fasse confiance à leur professionnalisme.

M. le secrétaire général répond que si les modalités de cet hommage à Samuel Paty ont dû être modifiées, celui-ci a toujours toute sa place et qu'il pourra être organisé dans le respect du professionnalisme des personnels.

- *nous réitérons notre demande que chaque changement de protocole fasse l'objet d'un temps banalisé de préparation pour les équipes éducatives des écoles afin de permettre la mise en œuvre des mesures sanitaires pour les élèves et les agents, en lien avec les collectivités locales. Sur ce point nous demandons que soit tenu l'engagement pris en CHSCT.*

Cf. ci-dessus

- *nous demandons des masques non toxiques et du gel hydro-alcoolique à disposition pour tous les personnels dès lundi matin en quantité suffisante*

M. le secrétaire général précise que les masques ont été livrés, malgré des difficultés logistiques. Les masques DIM sont retirés de la distribution.

Le SNUIPP remarque que des livraisons sont intervenues mardi en fin de journée pour certaines écoles.  
Le SNUIPP indique comprendre les difficultés logistiques mais constate le défaut de pilotage de l'Education Nationale.  
Concernant la question du gel hydro-alcoolique, M. le secrétaire général se renseigne sur une éventuelle dotation complémentaire.

- *nous demandons des masques FFP2 pour les personnels vulnérables et pour les AESH (qui travaillent en contact direct avec les élèves)*

M. le secrétaire général indique que les personnels vulnérables doivent être dotés de masques de type II. Le cas échéant, ils sont en télétravail. Sinon, ils sont placés en ASA.  
Concernant les AESH, M. le secrétaire général va se renseigner sur la nature des masques fournis.

- *nous demandons un plan de recrutement massif pour renforcer les RASED dans le 1er degré.*

Le SNUIPP précise qu'il s'agit d'une revendication portée au niveau national sur un plan d'urgence éducatif et social : le soutien du Rased est plus qu'indispensable, d'autant plus que le personnel en place n'a pas les moyens d'accomplir ses fonctions.

A minima, le SNUIPP demande une enveloppe supplémentaire pour la prise en charge des frais de déplacement des membres du Rased : tout travail de prévention qui ne peut être mené présente un risque de future difficulté.

M. le secrétaire général indique qu'il semble possible de réviser la question des frais de déplacement au niveau départemental, mais il ne sera pas attribué d'enveloppe supplémentaire.

Le recrutement massif de personnels relevant des Rased ne peut être traité dans l'urgence, compte tenu des temps de formations.

- *nous demandons un recrutement massif pour la médecine scolaire et de prévention : les élèves comme les personnels en ont besoin de manière urgente!*

Le SNUIPP précise que cette demande s'inscrit dans leur revendication d'un plan d'urgence éducatif et social.

M. le secrétaire général souligne la problématique, au niveau national, du recrutement de médecins scolaires (manque d'attractivité de la fonction), qui constitue un réel sujet de préoccupation de l'institution.

Le SNUIPP partage cette préoccupation, qui exige de vraies réponses et veut s'assurer que le message est bien relayé jusqu'au ministère.

- *nous demandons un recrutement de personnels médico-sociaux : infirmières-ers, AS, psyEN.*

Cf. ci-dessus.

Le SNUIPP rappelle que cette demande est en lien avec leur revendication d'un plan d'urgence éducatif et social.

- *nous demandons la création de places en établissements spécialisés pour les élèves en attente de places (ITEP,IME...)*

M. le secrétaire général fait part du faible nombre de places en établissements spécialisés par rapport à d'autres départements ; ce sujet est régulièrement soulevé par M. Faivre auprès des partenaires.

La réponse appartient essentiellement à l'ARS et aux associations gestionnaires.

Pour le SNUIPP, il faut augmenter les capacités d'accueil des établissements spécialisés. Si les élèves sont accueillis dans les écoles, il faut en contrepartie des moyens supplémentaires pour les accueillir dans les meilleures conditions, en diminuant le nombre d'élèves par classes.

- *nous demandons une formation continue variée et de qualité pour toutes et tous*

M. le secrétaire général rappelle que M. Faivre a tenu compte des observations des organisations syndicales dans la constitution du plan de formation.

Le SNUIPP en convient mais remarque également les témoignages des collègues qui indiquent que la formation sous forme de constellations ne correspond ni à leur demande et ni à leurs besoins.

Le processus de formation change ; les agents n'ont plus le choix de leur formation, centrée sur les mathématiques et le français.

Or, un focus sur la voix, sur les gestes professionnels est réclamé depuis plusieurs années.

- *nous demandons un moratoire sur l'abandon du projet de réforme de la formation initiale et la remise sur la table de*

ce dossier.

Cette question relève d'orientations nationales.

Pour le syndicat SNUIPP-FSU

Séverine RIVIER

Mallorie COUSSON

Le secrétaire général

Hervé BRONNER